Accusé de réception en préfecture
028-242000354-20250331-CONS-AG-25-026-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 31 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Création d'emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux – PB/00440 et PB/00441

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTE, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Création d'emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux – PB/00440 et PB/00441

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que la Collectivité envisage de pérenniser des agents actuellement en poste, afin d'assurer la continuité du service public et de stabiliser des compétences déjà présentes ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De créer les emplois permanents ainsi qu'il suit :

N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Poste de travail
PB-00441	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	PT-00357	Agent de collecte
PB-00440	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	PT-00356	Assistant(e) de redevance spéciale

PRÉCISE

Qu'en cas de recrutement de fonctionnaire infructueux les postes pourront être pourvus par un contrat de droit public établi en application des dispositions de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr